PRÉPAREZ-VOUS AU CONDITIONNEMENT NEUTRE

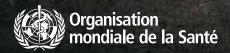
Pas de logos, de couleurs, d'images de marque ni de textes promotionnels

Emballage de couleur standard

Noms de la marque et du produit imprimés en caractères normaux et dans une couleur standard



Avertissements sanitaires visuels apposés sur le conditionnement neutre



31MAI:JOURNÉEMONDIALESANSTABAC

www.who.int/world-no-tobacco-day/fr

#NoTobacco

PRÉPAREZ-VOUS AU CONDITIONNEMENT NEUTRE





© Organisation mondiale de la Santé 2016

Tous droits réservés. Les publications de l'Organisation mondiale de la Santé sont disponibles sur le site Web de l'OMS (http://www.who.int) ou peuvent être achetées auprès des Editions de l'OMS, Organisation mondiale de la Santé, 20 avenue Appia, 1211 Genève 27 (Suisse) téléphone : +41 22 791 3264 ; télécopie : +41 22 791 4857 ; courriel : bookorders@who.int.

Les demandes relatives à la permission de reproduire ou de traduire des publications de l'OMS - que ce soit pour la vente ou une diffusion non commerciale - doivent être envoyées aux Editions de l'OMS via le site Web de l'OMS à l'adresse http://www.who.int/about/licensing/copyright_form/en/index.html.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les traits discontinus formés d'une succession de points ou de tirets sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la Santé, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'Organisation mondiale de la Santé ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation.

Conception: NOVASB

Numéro du document : WHO/NMH/PND/16.1

Ce document est disponible en version électronique à l'adresse: www.who.int/tobacco Toute demande concernant ce document doit être adressée à : tfi@who.int

Index

31 mai 2016: Journée mondiale sans tabac	04
Qu'est-ce que le conditionnement neutre?	04
Objectifs du conditionnement neutre	05
État de la mise en œuvre	06
Les données factuelles qui justifient le conditionnement neutre	06
Que faut-il faire?	07
Résister à l'ingérence de l'industrie du tabac	80
Informations complémentaires	08

31 mai 2016: Journée mondiale sans tabac

Le conditionnement des produits du tabac équivaut à un support publicitaire mobile incitant à la consommation de ces produits. Il rend les produits du tabac plus attrayants, est un moyen de publicité et de promotion de la consommation de tabac, détourne l'attention du consommateur des mises en garde sanitaires et l'incite à croire que certains produits sont moins dangereux que d'autres.

Si vous enlevez les logos décoratifs, les couleurs éclatantes et les éléments trompeurs du conditionnement des produits du tabac, il ne vous reste guère plus qu'un paquet de produits mortels et dépendogènes qui tuent environ 6 millions de personnes chaque année et nuisent à la santé de bien d'autres. Le conditionnement neutre permet de révéler la sombre réalité qui se cache derrière les produits du tabac.

Qu'est-ce que le conditionnement neutre?

Par conditionnement neutre (aussi appelé conditionnement standardisé), on entend "des mesures visant à limiter ou interdire l'utilisation de logos, de couleurs, d'images de marque ou de textes promotionnels sur les conditionnements hormis le nom de la marque et celui du nom du produit imprimés avec des caractères normaux et dans une couleur standardisée (conditionnement neutre)".1

On a également décrit le conditionnement neutre comme un conditionnement "noir et blanc ou deux autres couleurs contrastées selon les prescriptions des autorités nationales ; rien d'autre qu'un nom de marque, un nom de produit et/ou de fabricant, une adresse et la quantité de produit dans le conditionnement, sans logo ni caractéristique en dehors des mises en garde sanitaires, des vignettes fiscales et d'autres informations ou marquages requis

SMOK HARMS U BABI DOUBLES RISK OF S PERIPHE VASCULAR Brand Variant Brand Variant SMOKING (PERIPHE VASCULAR Brand Variant)

©Commonwealth d'Australie

par les autorités ; l'utilisation de caractères de type et de dimension prescrits ; et une forme, une taille et des matériels types. Il ne doit pas y avoir de publicité ou de promotion à l'intérieur du conditionnement ou liée au conditionnement ni sur des cigarettes individuelles ou d'autres produits du tabac".²

Dans les Directives pour l'application de l'article 11 (Conditionnement et étiquetage des produits du tabac) et de l'article 13 (Publicité en faveur du tabac, promotion et parrainage) de la Convention cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, il est recommandé aux Parties d'envisager d'adopter le conditionnement neutre.



©Commonwealth d'Australie

Objectifs du conditionnement neutre

Le conditionnement neutre a notamment pour objectif :

- 1. de réduire l'attrait des produits du tabac:
- **2.** d'éliminer les effets du conditionnement du tabac en tant que moyen de publicité et de promotion:
- **3.** de lutter contre les techniques de conception des emballages qui peuvent suggérer que certains produits sont moins nocifs que d'autres; et
- **4.** d'accroître la visibilité et l'efficacité des mises en garde sanitaires.

Comme le reconnaît la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, la lutte contre le tabac dépend de la mise en œuvre de mesures multisectorielles globales qui fonctionnent ensemble de manière complémentaire. À cet égard, le conditionnement neutre est une mesure de réduction de la demande qui se situe dans le prolongement d'autres mesures conçues pour réduire la demande en produits du tabac, telles que les mises en garde sanitaires obligatoires et les interdictions globales de la publicité, de la promotion et du parrainage des produits du tabac.

¹ Directives pour l'application de l'article 11 (Conditionnement et étiquetage des produits du tabac) de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac, paragraphe 46.

² Directives pour l'application de l'article 13 (Publicité en faveur du tabac, promotion et parrainage) de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac, paragraphe 16.

État de la mise en œuvre

En décembre 2012, l'Australie est devenue le premier pays à mettre pleinement en application le conditionnement neutre du tabac. Il est aujourd'hui possible de constater que le conditionnement neutre se mondialise. La France, l'Irlande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont promulgué des lois pour imposer le conditionnement neutre à partir de mai 2016. D'autres pays ont atteint un stade avancé du processus.

Les données factuelles qui justifient le conditionnement neutre

Un ensemble important d'éléments de preuve justifient l'introduction du conditionnement neutre. Des études expérimentales, des enquêtes et des études portant sur des groupes cibles ont conclu que le conditionnement neutre atteint ses objectifs. Ces conclusions sont étayées par trois examens systématiques distincts des données factuelles qui ont été menés depuis l'adoption des directives pour l'application des articles 11 et 13 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac.

Les premières données issues de l'expérience australienne d'adoption du conditionnement neutre permettent de penser que la mesure a commencé à atteindre ses objectifs de santé publique. Les données montrent ainsi qu'en Australie. le conditionnement neutre réduit l'attrait des produits du tabac, augmente l'efficacité des mises en garde sanitaires et limite les possibilités d'induire en erreur. Une analyse menée par des experts dans le cadre de l'examen de l'expérience australienne a montré que l'introduction du conditionnement neutre. parallèlement à l'introduction de mises en garde sanitaires plus grandes et de nouveaux avertissements, avait permis de réduire la prévalence du tabagisme

en Australie au-delà de la tendance à la baisse préexistante. En particulier, le rapport a estimé qu'entre décembre 2012 et septembre 2015, « les changements adoptés en 2012 dans le conditionnement avaient abouti à une réduction de la prévalence moyenne du tabagisme de plus de 0,55 point de pourcentage chez les Australiens âgés de 14 ans et plus »³. Selon le modèle, la prévalence moyenne dans la période qui a suivi la mise en œuvre aurait été de 17,77 % au lieu des 17,21 % constatés avec le conditionnement modifié. Cet effet sur la prévalence du tabagisme devrait s'accroître au cours du temps.

Que faut-il faire?

- Les responsables de l'élaboration des politiques doivent envisager d'adopter une législation ou une réglementation pour mettre en œuvre le conditionnement neutre des produits du tabac dans le cadre de stratégies multisectorielles, globales, de lutte antitabac.
- Ce processus doit passer par l'établissement d'un plan officiel et d'un calendrier de mise en œuvre du conditionnement neutre, conformément au programme de lutte antitabac de chaque État Membre et aux priorités établies.
- Dans certains cas, pour préparer l'introduction du conditionnement neutre, les responsables de l'élaboration des politiques peuvent:
- renforcer les mises en garde sanitaires ;
- renforcer les interdictions relatives aux emballages et étiquetages trompeurs ;
- veiller à ce que les interdictions de la publicité, de la promotion et du parrainage des produits du tabac soient globales ; et
- veiller à ce que chacune de ces mesures soit bien respectée.
- Les responsables de l'élaboration des politiques doivent résister aux ingérences de l'industrie du tabac dans le processus d'élaboration des politiques conformément à l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et aux Directives pour son application

³ Post-Implementation Review Tobacco Plain Packaging, 2016, Australian Government, Department of Health, 26 February 2016, https://ris.govspace.gov.au/files/2016/02/Tobacco-Plain-Packaging-PIR.pdf, paragraphe 107.

Résister à l'ingérence de l'industrie du tabac

Les pays peuvent s'attendre à une forte opposition de l'industrie du tabac au conditionnement neutre, y compris à des plaintes déposées devant les tribunaux par les fabricants de tabac. Ainsi l'Australie a eu gain de cause dans le cadre d'une plainte déposée devant les tribunaux nationaux et d'une autre déposée au titre d'un accord d'investissement bilatéral, mais l'examen d'autres plaintes déposées au titre des Accords de l'Organisation mondiale du commerce est toujours en cours.

Une telle opposition de la part de l'industrie exige un processus rigoureux de conception des politiques, mais les pays peuvent avoir l'assurance que la base des données factuelles justifie l'introduction du conditionnement neutre qui fait partie intégrante d'une approche globale de la lutte antitabac.

Informations complémentaires

Pour des informations plus précises sur la conception de la législation sur le conditionnement neutre et son adoption, voir http://www.who.int/tobacco/fr/.



31MAI: JOURNÉEMONDIALES ANSTABAC

www.who.int/world-no-tobacco-day/fr

#NoTobacco